

GARANTIE REPORT

En cas de force majeure, d'évènement climatique, d'attentats, de catastrophe naturelle ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, ou de non-autorisation des services préfectoraux, l'Organisation se réserve le droit de modifier le circuit ou d'annuler l'épreuve (sans remboursement).

Une date de report serait alors proposée pour tous les participants déjà inscrits pour l'édition reportée.

ANNULATION

Chaque participant a la possibilité de souscrire s'il le souhaite l'assurance annulation lors de son inscription. Cette option est proposée par la plateforme « *Sports'n connect* ».

Conditions applicables en cas d'annulation de votre inscription (voir clauses sur la plateforme d'inscription).

Le montant de l'option « assurance annulation » est calculé ainsi : prix total x 10.48% + 0.5€ (frais de gestion).